

Infirmier - Externe

Métier

- Secteurs d'activité

Le Concours Infirmier Sapeur Pompier vous permettra d'accéder aux Postes et Fonctions de Surveillance équipement médico-secouriste, Secours d'urgence, Conseils de sécurité, Conseils de médecine préventive dans les Filières d'Emploi Police - Sécurité.

Ils participent principalement aux missions suivantes :
 1° La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers ;
 2° L'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et de la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers volontaires,
 3° Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du comité d'hygiène et de sécurité ;
 4° Le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers ;
 5° La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personnes ;
 6° La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

 En outre, ils concourent aux missions du service de santé et de secours médical qui participe :
 1° Aux missions de secours d'urgence
 2° Aux opérations effectuées par les services d'incendie et de secours impliquant des animaux ou concernant les chaînes alimentaires ;
 3° Aux missions de prévision, de prévention et aux interventions des services d'incendie et de secours, dans les domaines des risques naturels et technologiques, notamment lorsque la présence de certaines matières peut présenter des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement.

- Diplôme reconnu

Le candidat qui réussit le concours est inscrit sur une liste d'aptitude, valable trois ans, qui lui permettra d'être nommé sur un poste vacant déclaré par un SDIS.

- Conditions de travail

Les infirmiers de sapeurs-pompiers constituent un cadre d'emplois d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'infirmier, d'infirmier principal et d'infirmier-chef.

- Perspectives de carrière

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude et recrutés sur un emploi du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours sont nommés infirmiers stagiaires, pour une durée de douze mois.

Après titularisation, l'infirmier a accès aux grades d'infirmier principal et d'infirmier-chef par ancienneté.

- Qualités requises

- Conditions d'accès

Être titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé,

- être âgés de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Ce métier est accessible via un Concours de catégorie B, nécessitant un niveau d'études ou de formation BAC à BAC+2

- Formation conseillée

Une formation d'infirmier serait un plus.

Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.

- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours d'infirmiers.

- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.

- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau

- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur